



Commune les Bouchoux

## Conseil Municipal du 7 juin 2018 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Freddy CATTANI, Jérôme GRECARD, Isabelle HEURTIER

Excusé : Bernard Hansberger avec pouvoir à René Collignon

Secrétaire de séance : Alexandra Depraz

Ouverture de séance à 20h05

### Approbation du Procès-Verbal du 4 mai 2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque à l'unanimité des présents et pouvoirs (9 voix) 1 abstention (I.Heurtier car absente à ce conseil).

### 1- Droit de préemption urbain : vente d'un bien AB 142 – AB 143 par Maître H. RUDLOFF

L'ancienne cure de la rue En Bonneville est à nouveau en vente au prix de 189 000 €, mise en vente par adjudication par l'étude de Me Rudloff.

Ce dossier pose des questions qui restent sans réponses actuellement et demandent l'avis de spécialistes.

Après débat, les conseillers décident de se renseigner sur les conditions du droit de préemption en cas de vente par adjudication. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

20h40 : arrivée de Jacques Colin

### 2 – Réhabilitation d'un bâtiment communal : création budgets annexes

Patrick Abraham expose la situation et fait le point sur l'avancée du travail de l'atelier d'architecture des Montaines et de son équipe dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Lors de la dernière réunion l'APS a été présenté mais n'a pas donné satisfaction, car trop sommaire, ce qui ne permet pas d'avancer sur le plan financier. L'échéancier a donc été reprecisé au maître d'œuvre qui doit donner un APS plus précis fin juin.

Le budget annexe sera créé quand l'APS sera conforme à nos attentes.

### 3 – SIDEC : désignation d'un référent informatique

Ce point est repoussé dans l'attente d'une réunion organisée par le PNR le 26 Juin au cours de laquelle sera précisé l'obligation ou non de nommer un référent informatique.

### 4 – SIDEC : Effacement rural, éclairage public et infrastructure téléphonique à Très La Ville

Patrick Abraham présente le projet. Le réseau électrique desservant la salle polyvalente n'est pas aux normes pour injecter de l'énergie photovoltaïque avec le transformateur actuel. Il convient donc de déposer l'ancien transformateur (en haut du poteau) et de le remplacer par un nouveau transformateur qui serait installé dans le talus bordant la salle polyvalente. Le SIDEC propose également de démolir le vieux transformateur situé parcelle 201. Il est aussi possible d'enfouir une partie du réseau aérien dans le cadre d'un projet d'effacement des lignes électriques et téléphonique sur cette partie de la rue de Très la Ville.

Montant total maximal de l'opération 104 949,20 € avec une participation finale de la commune de 34 162,42€.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents de commander la totalité de cette opération (une abstention BH) et dit que les dépenses seront payées sur le budget principal et imputées au chapitre 238 de ce budget.

Une décision modificative sera prise au prochain conseil.

## **5 - Voirie :**

### a) Coussin berlinois

La commission voirie a réfléchi sur des solutions pour limiter la vitesse dans le village. Elle propose l'installation d'un coussin berlinois aux alentours du 6 rue du Chalet. Le prix inclut le coussin et toute la signalétique. Par ailleurs, le conseil jugerait pertinent la pose d'un miroir rue du Chalet pour améliorer la sécurité lors de la sortie de la rue En Bonneville.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil décide d'accepter l'installation d'un coussin berlinois rue du Chalet, pour en tester. Le conseil accepte la commande d'un coussin chez « Sedi équipement » pour un montant de 1536,84 €.

### b) Devis VC n°03 (Beauregard)

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie communale, des devis ont été demandés pour les travaux envisagés sur le VC n°03. Seule l'entreprise SJE a répondu en proposant 2 options de travaux.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents et pouvoir d'accepter le devis de la SJE pour un montant de 14 856,00 TTC. (850 m2 d'enrobé + du point à temps)

### c) Béton chemin de l'Enversy

Selon le principe qui a été adopté pour le chemin des Petits Bouchoux, (commande par la commune et partage de la facture entre la commune et les riverains) il est proposé de poser du béton (2 toupies = 17 m3) livrés et posés par les agents communaux pour un montant de 2873,64 € pour réparer le chemin de L'Enversy (du plateau jusqu'à la montée).

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents et pouvoir, accepte que 2 toupies de béton soient commandées pour un montant de 2873,64 € et que la facture soit partagée en 3 (la commune et les 2 riverains), soit 957,88€ chacun.

## **6 - Souvenir Français : plantation d'un arbre dit « arbre aux valeurs »**

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil accepte de s'engager à participer à la commémoration finale du centenaire de la Première Guerre Mondiale et d'organiser une cérémonie patriotique du souvenir au cours de laquelle sera planté l'arbre aux valeurs ».

## **7 - Motion Solidaires finances publiques**

Des géomètres du cadastre s'inquiétant d'une demande de la Direction Générale des Finances Publiques adressée aux géomètres du cadastre de suspendre la mise à jour des bâtiments par levés sur le terrain pour la remplacer par des méthodes centralisées et automatisées ont adressé un courrier à la mairie lui proposant d'adresser un courrier à M le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura pour s'opposer à cette demande.

Après délibération, par 6 voix pour et 5 abstentions (S.Dionnet, E. Blanc, J.Colin, J.Grenard et B.Hansberger) le conseil autorise le maire à signer la motion proposée par les géomètres du cadastre.

## **8 - Suivi du dossier Atelier de transformation partagé**

Une rencontre est prévue avec la DGS de la CCHJSC pour continuer à travailler sur ce projet. Cela peut ensuite conduire à convoquer un CM extraordinaire du fait des délais contraints.

### **Questions diverses :**

#### - Dossier Hôpital de Saint Claude

Suite à la proposition du maire de porter plainte contre l'ARS pour mise en danger de la vie d'autrui, les maires des communes voisines ne sont pas ou peu partantes. Le conseil est majoritairement favorable à cette idée mais propose de construire cette action avec le Comité de soutien de l'hôpital.

#### - Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le DUERP est présenté. Les conseillers peuvent faire leurs remarques dans les jours à venir. Ce document sera validé à la rentrée.

#### - Courrier Robert DROMARD

Le courrier de M Dromard demandant une réunion publique d'échanges entre les élus et les habitants de la commune est lu.

Un débat s'instaure et les élus s'engagent à réfléchir sur la façon de répondre à cette demande.

**Informations diverses :**

- Fleurissement : la commune a obtenu le 28<sup>ème</sup> prix au concours des Villes et Villages fleuris de la catégorie des communes de 300 à 1000 hab. Le conseil félicite Mme Plasantin et remercie à ceux qui ont arrosé.

Il adresse également ses remerciements aux nouvelles personnes qui ont pris en charge le fleurissement cette année, particulièrement Eliane Dufour.

- Le maire donne lecture du courrier de remerciement de la famille Lombard à la commune à l'occasion des obsèques de M Lombard.

- Patrick Abraham informe qu'une monnaie locale se met en place : la Pive. Une réunion d'information aura lieu le 14 juin à La fraternelle.

La séance est close à 23h25

I.HEURTIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and vertical strokes, positioned below the printed name I. HEURTIER.